



Note SNEP-FSU Créteil - CHSCT Académique 6 novembre 2020

**Remarque préalable :** Le SNEP-FSU Créteil a bien reçu la réponse favorable à la demande d'audience avec les IPR lundi 9/11 de 9h à 10h en visio. Nous répondons favorablement à cet horaire, mais nous souhaitons que le recteur, la secrétaire générale ou un membre du cabinet soit présent.

L'enjeu est de répondre aux nombreuses préoccupations des professeurs d'EPS pour leur santé, celle des élèves et leurs familles, mais aussi de conserver les objectifs pédagogiques les plus ambitieux possibles.

Rapide état des différents sujets :

**Masques : Nécessité de protéger les profs d'EPS, seuls à faire cours face à des élèves non-masqués !**

→ Demande de masques chirurgicaux pour tous les personnels et FFP2 pour ceux qui le demandent.

**Matériel pédagogique :**

→ Importance d'avoir de quoi désinfecter sur toutes les installations sportives utilisées.

→ Les demandes exceptionnelles de commande de matériel doivent être acceptées.

**Installations sportives :**

- Nous rappelons la **dérogation d'ouverture pour les scolaires** en EPS et pour les Associations Sportives. Nous comptons sur le soutien du rectorat et insistons sur l'importance de la relation avec le SNEP-FSU. Si certaines situations ont déjà évolué, d'autres persistent (piscine de champs-sur Marne par exemple).

- **Impossibilité de respect des mesures de distanciation** sur les lieux de pratique lorsque :

1. Des classes du même établissement ou de différents établissements se retrouvent ou se croisent sur le même stade. Situation très répandue depuis le début d'année, notamment avec l'adaptation des programmations des Activités Physiques et Sportives depuis la rentrée de septembre.
2. Les installations sont petites au regard du nombre d'élèves (dojo, salles EPS, danse, musculation...). Avec 2 mètres entre élèves, il faut 16m<sup>2</sup> par élève. Pour une classe de 24 élèves, il faut minimum 400m<sup>2</sup> (20mx20m) et 480m<sup>2</sup> pour 30 élèves. Seule possibilité : gymnase de type C (hand-ball) = 20m x 40m = 800m<sup>2</sup> ! ce que tous les établissements n'ont pas.

**Mais au-delà des chiffres, si on est attaché à l'aspect pédagogique de l'EPS, nous rappelons que nos élèves ne sont pas assis à une table, mais en mouvement.**

→ Nous demandons, **au regard de la situation sanitaire, d'accepter en urgence les demandes d'organisation en demi-groupes, en collège comme en lycée, pour permettre le maintien autant que possible du sens de notre métier et de l'enseignement de notre discipline avec sa spécificité.**

→ Nous **refusons l'affirmation** par les IA-IPR dans le document « repères pour l'enseignement de l'EPS », diffusé ce mercredi, **du « principe d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire »**. Cette affirmation étant d'ailleurs contredite par le courrier du ministre JM Blanquer hier soir aux personnels de direction.

→ Pour conclure, si nous sommes d'accord avec le fait que « les professeurs d'EPS sont compétents pour effectuer les adaptations nécessaires » permettant de faire respecter la distanciation. **Nous sommes opposés à la solution pédagogique de proposer à la moitié de la classe d'être placée dans des « rôles sociaux »** qui a pu être avancée par des IPR lorsque les enseignants demandaient des dédoublements.

+ Importance de **communiquer en ce sens aux personnels de direction** comme vient de l'admettre le ministre de l'éducation nationale.

+ Rappel de notre **revendication pour un plan d'investissement public dans des équipements sportifs** de qualité et de proximité.